



Pour la mise en place d'opérateurs énergétiques dans les territoires, les chambres d'agriculture et l'AREC s'engagent ensemble

ENTRE :

La Chambre d'Agriculture Ariège, dont le siège est situé au 32 avenue du Général de Gaulle, 09 000 FOIX, représentée par Philippe Lacube , en qualité de Président.

Ci-après désignée **CA Ariège**,

La Chambre d'Agriculture Gers, dont le siège est situé au 3, Chemin de la Caillaouère, CS 70161, 32003 AUCH Cedex, représentée par Bernard Malabirade, en qualité de Président.

Ci-après désignée **CA Gers**,

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales, dont le siège est situé au 19 avenue de Grande-Bretagne 66025 Perpignan CEDEX, représentée par Bruno Vila, en qualité de secrétaire adjoint.

Ci-après désignée **CA Pyrénées-Orientales**

Et

La SEM AREC Occitanie, 55 avenue Louis Bréguet, 31400 Toulouse, représentée par M. Christian Assaf, son Président, d'autre part dénommée « l'AREC » d'autre part,

Ci-après collectivement dénommées les « Parties » et individuellement « la Partie »

PREAMBULE et CONTEXTE

Face aux sollicitations des développeurs EnR auprès du monde agricole et dans un contexte de déploiement de projets EnR peu contrôlé, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Gers et de Pyrénées-Orientales ont souhaité explorer ensemble la création d'outils d'investissement à l'échelle départementale dans les départements et la création d'un outil de co-développement de projets EnR à l'échelle départementale. Les Chambres souhaitent porter ces outils :

- pour investir et participer au développement des projets de production d'énergie renouvelable
- Pour remettre l'agriculteur au cœur d'une économie énergétique locale
- Pour gagner en maîtrise sur le déploiement des projets d'énergie renouvelable sur leurs territoires

Les Chambres ont été appuyées par l'expertise de l'AREC Occitanie pour la préfiguration de ces outils, et la mise en récit de leurs ambitions.

Les Chambres d'Agriculture ont décidé d'avancer dès 2023 à la création de ces outils.

CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT ET S'ENGAGENT SUR :

Les Parties s'engagent à travailler ensemble à la création des outils d'investissement et de co-développement, les Chambres d'Agriculture en tant que commanditaires et l'AREC Occitanie en tant que structure de conseil.

Fait à Montpellier, le 08/12/2022
En quatre (4) exemplaires originaux.

Pour la **Chambre d'Agriculture Ariège**

Le Président

Philippe LACUBE



Pour la **Chambre d'Agriculture Gers**

Le Président

Bernard MALABIRADE



Pour la **Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales,**

Le Secrétaire adjoint

Bruno VILA



Pour L'AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE

Le Président

Christian ASSAF



